

déclaration d'un grand homme d'affaires comme celui-là ne saurait être passée sous silence. M. Muir nous a aidé à nous débarrasser de certaines idées fausses que, peut-être, nous avons pu nous faire d'après ce qu'on nous avait déjà dit de ce qui se passait en Chine rouge. Mais, quoi qu'on puisse penser des exportateurs qui, selon lui, devraient se remuer et se rendre en Chine, individuellement ou par groupes, afin de développer le commerce, il reste que c'était d'abord, — que c'est toujours, — au gouvernement à agir. Les honorables députés n'ignorent pas qu'il existe un embargo frappant certains produits et qu'une sous-commission de l'OTAN dite CONCOM, siégeant en Europe, a pour tâche de garder à jour les listes de matières stratégiques dont l'exportation vers l'URSS et la Chine est interdite. Un grand nombre d'articles et de denrées, antérieurement interdits, ont maintenant été rayés de cette liste.

Ce qui ne va pas dans notre organisation industrielle, c'est que les États-Unis ont décidé de ne pas faire de commerce avec la Chine rouge et que cette décision du gouvernement des États-Unis s'applique aux opérations des succursales américaines dans d'autres pays. Étant donné qu'environ 60 p. 100 de la capacité industrielle du Canada relève des États-Unis, il nous est impossible d'établir des débouchés libres par voie de Hong-Kong pour l'écoulement de matières et denrées que nous pourrions vendre à la Chine rouge. Cela ne nous aide pas en ce qui concerne ces industries qui, en grande partie, relèvent des États-Unis ou leur appartiennent. C'est pourquoi la réunion récente entre le président des États-Unis et le gouvernement du Canada revêt une si grande importance, car elle libère ces débouchés commerciaux, de sorte que nous pouvons maintenant participer aux échanges avec la Chine à peu près de la même façon que le fait le Royaume-Uni. Si ce nouvel arrangement fonctionne, comme on l'espère, alors nos échanges commerciaux devraient augmenter avec la Chine.

J'ai une couple de questions à poser au ministre en ce qui concerne ce nouveau programme d'échanges. Elles ont trait à la façon dont la nouvelle administration va fonctionner. Est-ce que le ministère du Commerce établira un nouveau bureau chargé de s'occuper des échanges avec la Chine? Il me paraît inconcevable qu'une société canadienne assujétie aux règlements des États-Unis, étant la propriété de ce pays, doive s'adresser au département d'État pour obtenir un permis ou un adoucissement des règlements pouvant lui permettre d'expédier des marchandises à la Chine. Selon moi, la façon dont les choses devraient se faire serait que la société en question puisse s'adresser à un bureau du

ministère du Commerce, lequel disposerait de moyens directs de communication avec les fonctionnaires intéressés à Washington, de façon qu'une réponse puisse être donnée dans un délai relativement court. Je conçois très bien que des hommes d'affaires puissent se faire des cheveux blancs d'impatience, du fait d'être obligés de se débrouiller laborieusement à travers les complexités du département d'État américain, pour obtenir un permis d'exportation. Si un bureau chargé de s'occuper des échanges avec la Chine est établi dans notre ministère du Commerce, ce bureau devrait être établi à Vancouver, et il me semble que cela marcherait très bien.

On m'a dit que, ces dernières semaines, des agents ont essayé d'acheter des quantités de pâte au bisulfite blanchi qu'ils voulaient exporter à la Chine, mais ils n'ont pas réussi. Ce produit est fabriqué seulement dans des usines situées en Colombie-Britannique mais appartenant aux États-Unis. La question que je veux poser est la suivante. A qui devrait s'adresser l'agent s'il veut obtenir un permis pour conclure un marché avec les succursales *Rayonier* ou la *Crown Zellerbach*, quelle que soit la compagnie ou la filiale en cause, afin que cet échange puisse avoir lieu?

En terminant, je répète tout simplement qu'il est relativement facile de formuler des critiques à l'égard de ces problèmes-là. Pour établir des relations comme celles-là, et notamment avec les États-Unis, et pour ouvrir une agence canadienne à Hong-Kong qui serait chargée d'établir des rapports avec un gouvernement qu'en ce moment nous ne pouvons pas reconnaître, il faut beaucoup de travail et beaucoup de plans préalables. A mon avis, les faits ont une éloquence suffisante. Ils montrent que le gouvernement a adopté des solutions propres à nous donner, à l'avenir, une juste part du marché chinois.

M. Howard: Monsieur le président, je me demande si je pourrais poser une question à l'honorable député qui vient de reprendre son siège? Si je ne m'abuse, il disait que nous ne saurions à l'heure actuelle reconnaître la Chine. L'honorable député aurait-il l'obligeance de s'étendre sur la question et de nous dire pourquoi?

M. Broome: Non.

M. McIlraith: Monsieur le président, j'aimerais que le comité me permette de reprendre la parole pendant quelques instants afin de terminer l'exposé de deux points que je n'avais pas pu terminer plus tôt cet après-midi ayant en effet épuisé mon temps de parole.

A la fin de mes observations j'en arrivais à la déclaration du ministre au sujet du commerce avec les Antilles. Je disais partager le